



La Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) et la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) sont heureuses de vous annoncer la création d'une réglementation spécifique pour les **Randonnées de navigation régulée**.

Ces manifestations, agréées par la FFVE, se déroulent dans le respect du Code de la route sur routes ouvertes à la circulation publique. Elles consistent à parcourir un tracé secret défini par l'organisateur à l'aide d'un carnet d'itinéraire à déchiffrer. Les participants doivent rallier l'arrivée de chaque étape en passant par plusieurs points de contrôle de passage régulés, dans un temps imparti respectant les limitations de vitesse.

Les nouvelles règles techniques et de sécurité (RTS) applicables dès à présent à ces **Randonnées de navigation régulée** sont consultables sur les sites de la FFSA et de la FFVE. Elles clarifient et simplifient la situation antérieure.

Par ailleurs, en ce qui concerne les montées historiques sur route fermée, les organisateurs sous l'égide de la FFVE devront dorénavant assurer eux-mêmes l'organisation technique et choisir une Association Sportive Automobile affiliée à la FFSA comme organisateur administratif, ceci afin de disposer d'officiels qualifiés pour contrôler le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

Enfin, les deux Fédérations ont convenu de travailler ensemble sur l'analyse des dossiers des manifestations afin que les services de l'État puissent disposer de leur position commune au sein des Commissions départementales de la sécurité routière (CDSR).

Les services de la FFSA (Maxime Termini, responsable du service sécurité & homologation, [mtermini@ffsa.org](mailto:mtermini@ffsa.org)) et de la FFVE (Yvon Gascoin, vice-président en charge des manifestations, [yvon.gascoin@ffve.org](mailto:yvon.gascoin@ffve.org)) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou accompagnement.

**Pierre Gosselin**  
Président de la FFSA

**Jean-Louis Blanc**  
Président de la FFVE